

**ATTESTATION DE SUPERFICIE
« LOI CARREZ »
Dossier N° ADONIS 999**

Situation de l'immeuble _____

5 rue du Paradis

75333 PARIS 23

Désignation des locaux _____

T6 comprenant :

Entrée, Salon, Salle à manger, Chambre 1, Salle de Bains,
Buanderie, Cuisine, Couloir, Couloir 2, Chambre 2, Chambre 3,
Chambre 4, Salle d'eau, S de B 2, Toilettes, Dressing, WC Palier,
Cave 10, Cave 11

207.80 m²
DEUX CENT SEPT METRES CARRES ET QUATRE VINGT CENTIEMES

Documents fournis : NEANT

Certification de la superficie privative conformément à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, publié le 12 décembre et suivant décret n°97532 du 23 mai 1997 dite « loi CARREZ ».

ART.4.1: La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot mentionnée à l'article 46 de loi du 10 juillet 1965 est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

ART.4.2: Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4.1.

ART.4.3: Le jour de la signature de l'acte authentique constatant la réalisation de la vente, le notaire, ou l'autorité administrative qui authentifie la convention, remet aux parties, contre émargement ou récépissé, une copie simple de l'acte signé ou un certificat reproduisant la clause de l'acte mentionnant la superficie de la partie privative du lot ou de la fraction du lot vendu, ainsi qu'une copie des dispositions de l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965 lorsque ces dispositions ne sont pas reprises intégralement dans l'acte ou le certificat.

Désignation des locaux	Superficie (m ²) « Loi Carrez »	Surface non prises en compte dans la « Loi CARREZ » (m ²) (<1.80 m)	Superficies hors « Loi CARREZ » (m ²)
Entrée	21.12		Embrasure : 0.25
Salon	44.22		Embrasure : 0.35
Salle à manger	22.33		Embrasure : 0.21
Chambre 1	22.79		Embrasure : 0.21
Salle de Bains	5.64		
Buanderie	6.83		Embrasure : 0.11
Cuisine	9.26		
Couloir	5.85		
Couloir 2	12.79		
Chambre 2	15.26		Embrasure : 0.10
Chambre 3	14.88		Embrasure : 0.10 Embrasure : 0.26
Chambre 4	13.60		Embrasure : 0.10
Salle d'eau	1.90		
S de B 2	4.27		
Toilettes	1.53		
Dressing	1.53		
WC Palier			Autre : 0.88

Désignation des locaux	Superficie (m ²) « Loi Carrez »	Surface non prises en compte dans la « Loi CARREZ » (m ²) (<1.80 m)	Superficies hors « Loi CARREZ » (m ²)
Cave 10			
Cave 11	4.00		
Totaux	207.80 m ²	0.00 m ²	2.57 m ²

Pour info : surface globale du bien (M²) : 210.37 m²

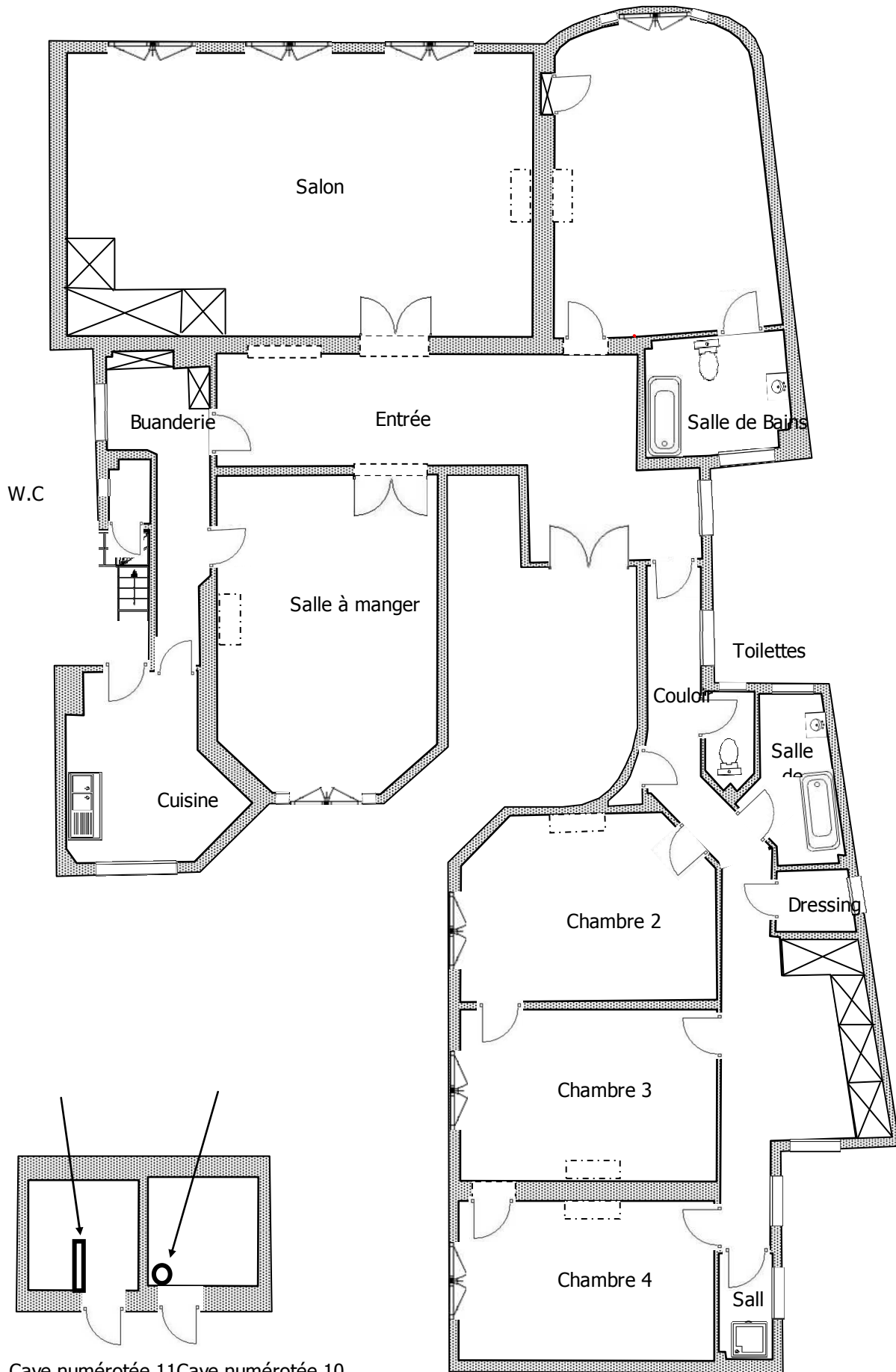
Propriétaire

Monsieur ADONIS
5 rue du Paradis
75333- PARIS 23

Exécution de la mission

Technicien : Maître es DISTOTABLET
Police d'assurance : MMA 999-999-999
Date d'intervention : 09 février 2007

Schéma



Cave numérotée 11Cave numérotée 10